

Délibération N° DEL-2021-100

-----

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

## 5. Vente d'un terrain dans le lotissement de Champegaud

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

Dans le cadre de la réalisation du lotissement de Champegaud, le Maire avait accordé, par arrêté en date du 29 octobre 2013, le permis d'aménager pour la création de 12 lots.

Suite à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, la cession des lots peut désormais être opérée.

- M. et Mme BURNET, domiciliés 6, rue Sylvain Grateyrolles à Guéret, souhaitent acquérir le lot n° 11 du lotissement de Champegaud d'une superficie de 665 m<sup>2</sup>.

Après délibération du Conseil municipal en date du 6 mars 2014, la cession a lieu au prix de 30.60 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un montant de 20 349 €.

Il est précisé que cette vente est assujettie au droit de mutation à titre onéreux à hauteur de 5,807 % et à acquitter par l'acquéreur auprès de l'administration fiscale.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter la cession du terrain au prix indiqué et d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte à intervenir.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**